

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° N 2018-12 du 19 avril 2018 portant nomination
à l'Établissement français du sang**

NOR : SSAK1830573S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8;
Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du président de l'Établissement français du sang,

Décide:

Article 1^{er}

M. Mohamed SLIMANE est nommé directeur adjoint de l'établissement de transfusion sanguine Bourgogne-Franche-Comté pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} mai 2018.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 19 avril 2018.

Le président de l'Établissement français du sang,
FRANÇOIS TOUJAS